



**PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 03 JUILLET 2025 À 20H00**

Date de la convocation : *01 juillet 2025*

**Membres Présents : 08**

M. Pascal RIVEAU, Maire, *Président de séance*,  
Mme Patricia FONTANEAU, *adjointe au maire*,  
M. Ludovic CARTEAU, *adjoint au maire*,  
M. Cyrille FORMANTIN, *conseiller municipal*,

M. Mickaël VEYSSIÈRE, *conseiller municipal*,  
Mme Sylvie HOFMAN, *conseillère municipale*,  
Mme Benoît VIELET, *conseiller municipal*,  
M. Pierre NAVARRO, *conseiller municipal*,

**Membres Excusés : 03**

M. Joël BEDIS, *adjoint au maire*,  
Mme Katia TAUZIEDE, *conseillère municipale*  
Mme Judicaël SENEZE, *conseillère municipale*,

**Membres absents : 03**

Mme Véronique MITRASOUF, *conseillère municipale*  
M. Benoît DUPONT, *conseiller municipal*,  
M. Max PAYET, *conseiller municipal*,

***Mme Patricia FONTANEAU est nommée secrétaire de séance***

**Retrait de l'ordre du jour de la CAO et rajout d'une délibération pour les projets de l'aménagement et du développement durable (PLUIH).**

L'an deux mil vingt-cinq, le trois juillet, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Androny dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur le Maire, Pascal RIVEAU.

Monsieur le Maire soumet au vote le procès-verbal de la séance du 28 mai 2025.  
Celui-ci est approuvé à l'**unanimité** des membres présents.

Il est ensuite procédé à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour.

**AFFAIRE N° 1 : VOTE FIXATION RÉPARTITION DES SIÈGES DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

*(délib. 252025)* **Rapporteur** : Monsieur Pascal RIVEAU, maire

Monsieur le Maire présente les deux répartitions. La première : répartition de droit commun. La deuxième, répartition accord local. Nous sommes actuellement sur la deuxième proposition. Monsieur le Maire propose au conseil municipal de poursuivre la répartition accord local, à savoir.

**VOTE : 08 POUR - 0 CONTRE - 0 ABSTENTION**  
**DÉCISION VALIDÉE À L'UNANIMITÉ**

**AFFAIRE N° 2 : ADHÉSION GROUPEMENT DE COMMANDE**

*(délib. 262025)*

- \* Contrôle réglementaire installation électrique
- \* Défense incendie, éclairage, sécurité incendie

*Rapporteur* : Monsieur Pascal RIVEAU, maire

Monsieur Le Maire nous présente le groupement de commande qui peut être mutualisé avec la communauté des communes. Il nous propose la possibilité d'y adhérer à condition que ce soit dans notre intérêt. Il est demandé au conseil d'approuver l'adhésion.

**VOTE : 08 POUR - 0 CONTRE - 0 ABSTENTION**  
**DÉCISION VALIDÉE À L'UNANIMITÉ**

**AFFAIRE N°3 : INFO RÉSULTATS D'APPEL D'OFFRE RÉHABILITATION MAISON DARTIER**

*Rapporteur* : Monsieur Pascal RIVEAU, maire

Monsieur Le Maire nous indique que l'appel d'offre est terminé depuis le 24 juin. Il nous présente les entreprises qui ont répondues aux différents lots. Deux lots sont infructueux, le lot 5 : menuiseries intérieures, et lot 10 : plomberie - sanitaire - cvc - climatisation. Un lancement de marché de gré à gré va devoir être lancé pour trouver des entreprises.

**AFFAIRE N°4 : ADMISSION EN NON-VALEUR**

(délib. 272025)

*Rapporteur* : Monsieur Pascal RIVEAU, maire

Monsieur Le Maire propose au conseil municipal de mettre l'admission en non-valeur des impayés des années précédentes (loyers, tickets de cantine, etc...). Une somme est susceptible d'être recouvrée. Il est demandé au conseil d'approuver la décision.

**VOTE : 08 POUR - 0 CONTRE - 0 ABSTENTION**  
**DÉCISION VALIDÉE À L'UNANIMITÉ**

**AFFAIRE N°5 : CRÉATION DE POSTE AGENT TECHNIQUE**

(délib. 282025)

*Rapporteur* : Madame Patricia FONTANEAU, 1<sup>ère</sup> adjointe

Madame Fontaneau présente au conseil municipal une proposition de création de poste d'agent technique polyvalent à temps non complet à hauteur de 25 heures hebdomadaires à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2025. Il s'agirait dans un premier temps d'un contrat à durée déterminée d'une durée de trois ans, suivi ensuite d'une stagiarisation de l'agent. Une offre d'emploi va être publiée prochainement. Il est demandé au conseil d'autoriser de créer le poste d'agent polyvalent.

**VOTE : 08 POUR - 0 CONTRE - 0 ABSTENTION**  
**DÉCISION VALIDÉE À L'UNANIMITÉ**

**AFFAIRE N°6 : DÉCISIONS MODIFICATIVES**

(DM012025)

*Rapporteur* : Monsieur Pascal RIVEAU, maire

(DM022025)

Monsieur Le Maire demande un réajustement sur le budget.

► Sur le nouvel adressage : la dernière facture est de 2.124,72€ alors que sur la ligne comptable ne comporte que 1.153,28€.

Il convient donc de prendre la somme de 980,00€ sur le compte DF 615231

Et de la porter au compte DI 203

► l'achat d'un ordinateur en mairie : un devis de 736,80€ a été proposé par la sté Iliane mais son délai de livraison n'est estimé que pour fin août. Une alternative va être étudiée. Une ligne comptable va être ouverte. La somme de 750€ va être prise sur le compte DF 6064 est portée sur le cpte DI 2183

**AFFAIRE N°7 : DÉLIBÉRATION POUR LE PROJET D'AMENAGEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE (PLUIH)**

(délib. 292025)

*Rapporteur* : Monsieur Pascal RIVEAU, maire

Monsieur Le Maire explique que l'état souhaite fixer « un objectif de 53% de réduction de la consommation d'espaces NAF par rapport à la consommation d'espaces observée entre 2011 et 2021 et

de 30% de l'artificialisation entre 2021 et 2031 » au lieu de 53% de l'artificialisation entre 2021 et 2031 dans la version débattue précédemment. »

Il est demandé au conseil de se prononcer sur les nouvelles orientations du PADD cette nouvelle délibération.

**VOTE : 08 POUR - 0 CONTRE - 0 ABSTENTION**  
**DÉCISION VALIDÉE À L'UNANIMITÉ**

**QUESTIONS DIVERSES**

*La séance est levée à 21h07.*

***La Secrétaire de séance***  
***Mme Patricia FONTANEAU***

***Le Maire***  
***Mr Pascal RIVEAU***